



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL D'OUFFET

*Un outil de
gouvernance
pour une
gestion
communale
efficace*

Législature 2018-2024

05/08/2019



PROGRAMME **S**TRATÉGIQUE **T**RANSVERSAL

Table des matières

Préambule	5
Etat des lieux	7
Partie 1 : Volet externe – Orientation citoyenne	11
1. Environnement – Energie.....	11
Objectif stratégique : Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie en améliorant la biodiversité et la gestion de l'énergie durable	11
1.1 Objectif opérationnel 1: Améliorer la gestion de l'énergie durable.....	11
✿ Action 1 : Remplacer progressivement l'éclairage public par du Led en collaboration avec ORES.....	11
✿ Action 2 : Remplacer progressivement les véhicules légers par des véhicules moins polluants	11
1.2 Objectif opérationnel 2: Améliorer la biodiversité.....	11
✿ Action 1 : Mettre en place un fauchage tardif des bords de route ainsi qu'une gestion différenciée des espaces verts ..	12
✿ Action 2 : Lutter contre les espèces invasives en continuant les travaux d'éradication essentiellement en collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe	12
✿ Action 3 : Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle	12
✿ Action 4 : Acquérir une carrière désaffectée afin d'en faire une zone à haute fonction écologique et y favoriser la faune et la flore	13
✿ Action 5 : Intégrer, dans les prescriptions urbanistiques, la possibilité dans le chef du demandeur bâtisseur de planter une haie indigène mixte en zone rurale et agricole.....	13
1.3 Objectif opérationnel 3: Gérer les eaux de surface de façon durable.....	13
✿ Action 1 : Limiter les revêtements imperméables (béton, tarmac, etc.) pour favoriser un maximum l'infiltration naturelle des eaux	13
✿ Action 2 : Analyser et tenir compte des risques d'inondation par débordement ou ruissellement dans la délivrance des permis	14
✿ Action 3 : Octroyer une prime à l'installation d'une citerne d'eau de pluie de minimum 10m ³	14
1.4 Objectif opérationnel 4: Sensibiliser les citoyens au zéro déchet	14
✿ Action 1 : Collaborer avec Intradel pour sensibiliser les écoles	14
✿ Action 2 : Organiser une réunion / séance d'information aux citoyens.....	14
✿ Action 3 : Mettre en œuvre la création d'un Repair café en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale	15
2. Economie – Emploi – Agriculture.....	16
Objectif stratégique : Être une commune qui favorise la création d'emplois et le développement économique	16
2.1 Objectif opérationnel 1: Dynamiser la recherche d'emploi et les formations aux métiers en pénurie	16
✿ Action 1 : Métiers en pénurie : Collaborer avec l'Ecole Provinciale de la Formation	16
2.2 Objectif opérationnel 2: Développer le parc artisanal	16
✿ Action 1 : Mettre en œuvre la modification du plan de secteur en collaboration avec la SPI et créer des extensions de voiries requises.....	16
2.3 Objectif opérationnel 3: Conserver et améliorer les liens et contacts avec les commerçants et indépendants.....	16
✿ Action 1 : Prévoir des rencontres avec les commerçants et indépendants de notre Commune pour identifier leurs besoins et attentes à l'égard de la Commune	16
✿ Action 2 : Actualiser le répertoire des commerces et indépendants publié sur le site internet de la Commune	17
3. Travaux – Bâtiments et équipements.....	18
Objectif stratégique : Être une commune qui rationalise et optimise l'affectation des bâtiments existants et qui vise la création de nouveaux projets	18
3.1 Objectif opérationnel 1: Créer de nouvelles infrastructures publiques et améliorer l'équipement du service travaux.....	18
✿ Action 1 : Créer un hangar communal destiné aux équipements du service travaux	18
✿ Action 2 : Acquérir une mini-pelle et une remorque	18
3.2 Objectif opérationnel 2: Mettre en œuvre divers travaux permettant d'améliorer l'infrastructure de l'école communale.....	18
✿ Action 1 : Créer un réfectoire	18

4. Travaux : Voirie – Sécurité – Mobilité.....	19
Objectif stratégique : Equiper la commune en infrastructures afin de favoriser la mobilité douce et l'intermodalité et d'améliorer la sécurité.....	19
4.1 Objectif opérationnel 1: Promouvoir la mobilité douce.....	19
✿ Action 1 : Assurer le suivi de la demande d'aménagement d'une mobilité douce entre Ouffet et Warzée en collaboration avec le SPW.....	19
✿ Action 2 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Warzée et Ellemelle.....	19
✿ Action 3 : Aménager le sentier du Tige de Fairon vers la rue des Mésanges.....	20
✿ Action 4 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Ellemelle et Ouffet.....	20
4.2 Objectif opérationnel 2: Améliorer la sécurité et favoriser la diminution de la vitesse.....	20
✿ Action 1 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles.....	20
✿ Action 2 : Analyser, rue par rue, l'aménagement et la sécurité routière.....	20
4.3 Objectif opérationnel 3: Mettre en œuvre le PIC en entretenant notamment les voiries existantes.....	21
5. Aménagement du territoire.....	22
Objectif stratégique : Être une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable.....	22
5.1 Objectif opérationnel 1 : Créer un Guide Communal d'Urbanisme.....	22
6. Logement.....	23
Objectif stratégique : Être une commune pour laquelle le droit au logement pour tous est une réalité.....	23
6.1 Objectif opérationnel 1: Promouvoir l'accès au logement.....	23
✿ Action 1 : Mettre en œuvre la création de logements « tremplins ».....	23
✿ Action 2 : Mettre en œuvre la création du lotissement « Doyard ».....	23
✿ Action 3 : Mettre en œuvre l'aménagement du logement de transit rue du Perron.....	23
7. Patrimoine.....	25
Objectif stratégique : Être une commune qui préserve ses biens et richesses tant matériels qu'immatériels.....	25
7.1 Objectif opérationnel 1: Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.....	25
✿ Action 1 : Actualiser la fiche projet n°5 du PCDR.....	25
7.2 Objectif opérationnel 2: Mise en conformité des cimetières de la Commune en vertu des diverses modifications législatives et des normes environnementales.....	25
✿ Action 1 : Aménagement de la « Parcelle des Etoiles » au cimetière d'Ouffet.....	25
✿ Action 2 : Création d'un colombarium au cimetière de Warzée.....	25
✿ Action 3 : Mise en conformité des ossuaires des 3 cimetières communaux.....	25
✿ Action 4 : Création d'un nouveau colombarium au cimetière d'Ouffet.....	26
✿ Action 5 : Réfection du monument aux morts sur la Grand'Place.....	26
8. Sport - Jeunesse.....	27
Objectif stratégique : Être une commune qui vise l'épanouissement individuel et collectif.....	27
8.1 Objectif opérationnel 1: Promouvoir la pratique du sport.....	27
✿ Action 1 : Pérenniser le soutien logistique et financier aux associations sportives et veiller à ce qu'elles disposent d'infrastructures adaptées.....	27
✿ Action 2 : Continuer à encadrer les événements organisés dans la commune.....	27
✿ Action 3 : Valoriser et mettre à l'honneur les sportifs de haut niveau résidant sur la commune.....	27
8.2 Objectif opérationnel 2: Être à l'écoute des jeunes de la Commune.....	27
✿ Action 1 : Pérenniser la mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants en blocus.....	27
✿ Action 2 : Améliorer l'accompagnement et l'encadrement de la Maison des Jeunes.....	28
9. Culture – Tourisme – Cadre de vie.....	29
Objectif stratégique : Être une Commune qui favorise l'accès à la culture pour lutter contre l'exclusion sociale et culturelle.....	29
✿ Action 1 : Promouvoir la pratique de la lecture au sein de la bibliothèque communale.....	29

⊗	Action 2 : Envisager l'acquisition d'un podium et/ou d'un gradin en collaboration avec les associations communales et/ou le Centre culturel de Huy.....	29
⊗	Action 3 : Editer un guide détaillant les différents sites remarquables le long de chaque promenade	29
Partie 2 : Volet interne – Fonctionnement de l'Administration		30
1. Fonctionnement et description des services communaux		30
1.1	Composition des services	30
1.2	Organigramme du service administratif	31
1.3	Gestion des compétences	31
1.4	Evolution du personnel communal	31
2. Les projets relatifs au personnel communal		34
	Objectif stratégique : Être une commune proactive, exemple de bonne gestion et dans laquelle le personnel se sent bien ..	34
21	Objectif opérationnel 1: Motiver le personnel en améliorant le bien-être au travail	34
⊗	Action 1 : Actualiser le statut administratif de la Commune pour, notamment, le mettre à jour par rapport aux législations plus récentes.....	34
⊗	Action 2 : Mise en place d'un second pilier de pensions pour les agents contractuels de la Commune et du CPAS.....	34
⊗	Action 3 : Poursuivre les réunions d'équipe mensuelles	34
⊗	Action 4 : Journée annuelle de Team-Building.....	34
22	Objectif opérationnel 2: Améliorer l'efficacité des services en analysant systématiquement les besoins et en augmentant les synergies	35
⊗	Action 1 : Favoriser les synergies avec le C.P.A.S. d'OUFFET	35
⊗	Action 2 : Profiter des départs pour envisager des réorganisations dans les services.....	35
23	Objectif opérationnel 3: Simplification administrative et maîtrise de la gestion communale.....	35
⊗	Action 1 : Envisager la mise en place d'un portail sécurisé pour l'envoi de fiches de paie par voie électronique	35
⊗	Action 2 : Créer une plateforme afin de rendre accessibles, aux conseillers, les documents relatifs au Conseil communal	36
⊗	Action 3 : Créer des procédures afin d'assurer le transfert de savoir entre les agents (par exemple en cas de départ à la pension) et la gestion des absences	36
Conclusion		37
Annexe 1		38

PREAMBULE

Document à finalité stratégique, le PST est en lien direct avec la Déclaration de politique générale, approuvée par le Conseil communal en sa séance du 22 janvier 2019, dont il reprend les axes stratégiques qu'il traduit en objectifs opérationnels et en actions auxquels la Commune associe des moyens financiers et humains.

Ce PST sera notre feuille de route. Il accompagnera le développement de notre Commune tout au long de la mandature, créant du lien et renforçant le dialogue entre tous.

Un PST est une démarche de gouvernance locale

En début de législature, les volontés politiques des mandataires sont reprises dans la Déclaration de politique communale. Le P.S.T. prend appui sur ce programme politique et le développe pour y aboutir de façon plus tangible. Le P.S.T. transforme donc la Déclaration de politique communale en programme stratégique.

Le Programme Stratégique Transversal (P.S.T.), est un outil de travail qui permet donc de « matérialiser » les intentions politiques. Les objectifs stratégiques fixés par le Collège, sont déclinés en objectifs opérationnels lesquels sont subdivisés en de nombreuses actions permettant de les concrétiser.



Afin de concrétiser le programme, il est nécessaire de faire appel à des moyens humains (acteurs, pilotes, ...) et financiers (fonds propres, emprunts, subsides, ...).

La démarche est accompagnée d'indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation des objectifs et des actions ainsi que l'impact sur la stratégie envisagée. Elle se termine par une phase d'évaluation qui permet d'affiner les démarches, de poursuivre ou d'ajuster les objectifs.

Concrètement, le PST servira à :

- Avoir une vision à moyen et long termes sur les actions à mener ;
- Professionnaliser davantage la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique ;
- Planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation ;
- Fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent ;
- Permettre une vue transversale ;
- Décloisonner, coordonner les différents projets communaux ;
- Impliquer les agents communaux autour d'un projet ;
- Objectiver le contrat d'objectifs avec le Collège, le directeur général, l'administration ;
- Permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.

Le PST a deux volets

Le PST se compose de deux volets : un **volet interne** qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un **volet externe** qui concerne le développement des politiques communales.

Il prévoit des objectifs stratégiques (*quelle vision pour la Commune ?*) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

Le PST... c'est évolutif

Le PST est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

Le PST et les autres programmes stratégiques

Certains programmes existant dans la législation wallonne ont également une vocation stratégique : il en va notamment du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), du Plan Communal de Mobilité (PCM), du Plan de Cohésion Sociale (PCS). Néanmoins, ces programmes ont des finalités spécifiques.

Le PST trouve donc tout son intérêt en tant que programme politique stratégique global de la Commune puisqu'il permet d'intégrer, en un seul document, des stratégies qui ne pourraient pas être reprises dans un PCDR (par exemple, une stratégie d'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'administration, en matière de culture ou de sport, en matière d'énergie, etc.). La commune peut « combiner » son PST avec un PCDR en faisant de son PCDR, l'une des actions phares de son PST.

Enfin, le PST représente une opportunité, pour les mandataires et les citoyens, d'évaluer les actions menées, et ce, au-delà du simple boni budgétaire qui n'est pas toujours représentatif ni de la qualité de la gestion communale, ni de celle du service rendu au citoyen ; c'est-à-dire, de la mission première des pouvoirs locaux.

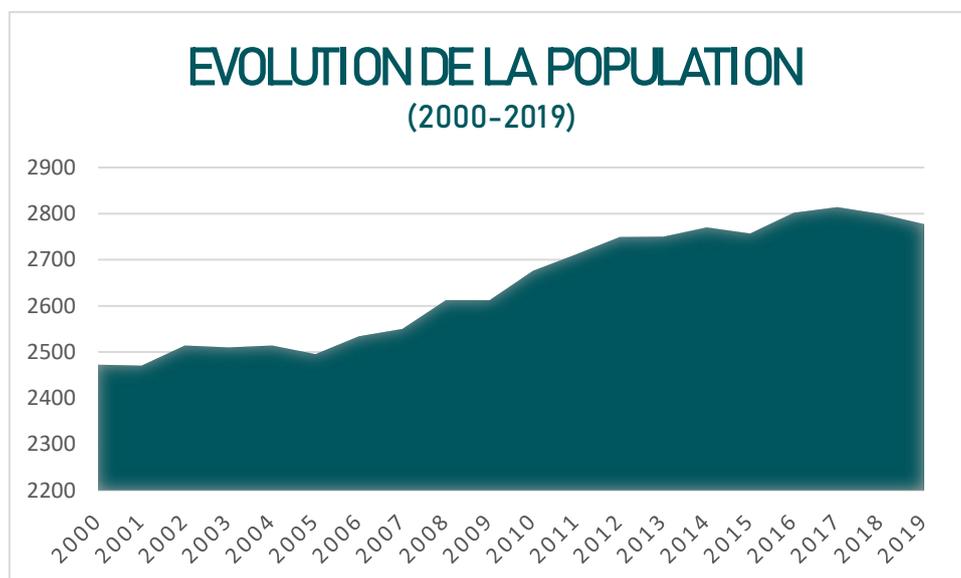
Introduction

La Commune d'Ouffet est une commune condruzienne, située en Région wallonne dans la province de Liège et issue de la fusion des communes en 1976 et regroupe les villages d'Ouffet, Warzée et Ellemelle. Elle est bordée par les communes de Anthisnes, Hamoir, Durbuy, Clavier et Tinlot.

1. Evolution démographique

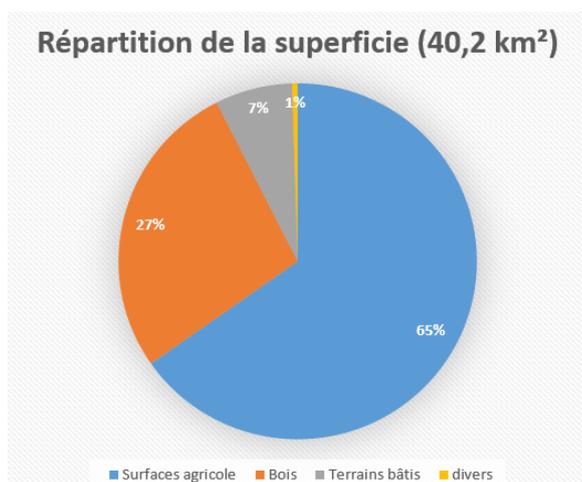
Au 1er janvier 2019, on dénombre 2.777 habitants dont 1.365 hommes et 1.412 femmes.

Le graphique ci-après permet de constater une croissance démographique continue, même si le taux de croissance entre 2000 et 2019 reste relativement faible (+ 12,3% sur 20 ans, soit un peu plus de 0,6% par an).



2 Superficie

Ouffet est une commune rurale dont la superficie totale est de 4.022 hectares majoritairement constitués de bois et de surfaces agricoles comme en témoigne le graphique ci-après.



3. Finances communales

La comptabilité communale est divisée en deux grands volets : la **comptabilité budgétaire** (dont le principal outil est le budget) et la **comptabilité générale** (qui génère le bilan et le compte de résultat).

Le budget est un outil obligatoire, soumis à Tutelle d'approbation, reprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses que la commune sera amenée à percevoir ou à effectuer au cours de l'année budgétaire (qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Une distinction entre le service ordinaire et extraordinaire est également établie. Le service ordinaire reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier.

Pour la Commune d'Ouffet, le budget communal ordinaire présente annuellement des dépenses et des recettes de l'ordre de 3.000.000 €. Le budget ordinaire est habituellement quasi juste à l'équilibre. Par ailleurs, le compte budgétaire présente généralement un boni budgétaire qui, jusqu'à présent, permet d'effectuer un prélèvement pour le Fonds de Réserve extraordinaire (FREO) pour financer partiellement le service extraordinaire (voir ci-dessous).

Au niveau du budget 2019, la répartition des dépenses ordinaires était la suivante :

Personnel	47,7%
Fonctionnement	21,8%
Transferts	28,4%
Dettes	1,7%
Prélèvement	0,5%

Le service extraordinaire, quant à lui, est constitué par l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal. Il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

Depuis 2000, les imputations (dépenses) annuelles s'élèvent en moyenne à environ 880.000 €. Sur la même période, la situation financière de la Commune a permis de contribuer aux dépenses extraordinaires pour un montant de l'ordre de 370.000 €/an en moyenne :

- pour partie, du fait du boni budgétaire du service ordinaire (en moyenne pour 165.000 €/an) ;
- pour le solde, grâce aux diverses recettes extraordinaires qui ont permis d'alimenter le FREO en moyenne à concurrence de 205.000 €/an.

Les subsides annuels moyens, majoritairement octroyés par la Région wallonne, s'élèvent quant à eux à 298.000 €.

Les principaux projets en cours de la Commune sont répartis ci-après suivant le programme dans lequel ils s'inscrivent.

Programme communal de développement rural (PCDR)

Un PCDR est un **document stratégique** reprenant toute une série de projets à mener dans une commune à court, moyen et long termes et pour lesquels il est possible d'obtenir une subvention de la Région wallonne de 50 à 80% en fonction du montant du projet (voire 90% s'il s'agit d'un projet transcommunal).

Le PCDR d'Ouffet a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 mars 2013 pour une durée de 10 ans. Actuellement, plusieurs projets majeurs ont pu être mis en œuvre :

1. La Maison d'Accueil Communautaire « MAC »

La MAC a ouvert ses portes le 5 février 2013 aux personnes âgées de 60 ans minimum (fragilisées ou non), à concurrence d'une journée par semaine pour leur permettre de s'y sentir comme chez elles au gré d'activités de jour encadrées par des professionnels. Ce bâtiment abrite également l'accueil extra-scolaire « La Sittelle ».

2. L'aménagement de la Salle aux Oies

Ce projet d'aménagement, initié en 2010 et intégré au PCDR en 2014, a été mis sur pied afin de soutenir la vie associative de l'entité. Pour ce faire, la Commune a obtenu, début 2016, une promesse de subsides estimée à 849.730,70 € pour réaliser les travaux d'aménagement de la Maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies, estimés à 1.399.730,70 euros TVAC. Les travaux ont été finalisés début de l'année 2019 et évalués à 1.510.000 € TVAC. Cette nouvelle salle est désormais accessible au public.

3. L'éco-construction de la Salle d'Aurore

La Commune a entrepris les démarches pour obtenir un subventionnement pour l'éco-construction d'une Maison de village à Ellemelle qui redynamiserait la vie associative locale. La Commune devrait recevoir un subside de 673.241,26 € pour réaliser les travaux estimés 1.275.000 €.

4. L'actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux

Sur base de la cartographie des chemins et sentiers, le Groupe de Travail « Chemins » a non seulement décidé d'améliorer le réseau de promenades pour être affecté aux loisirs ainsi que du tourisme durable, mais aussi de créer des sentiers et de réviser les promenades cyclo-pédestres et équestres au sein des villages... Une carte des promenades fraîchement actualisée, associée au plan de la commune d'Ouffet, est désormais disponible.

Plan d'investissement communal (PIC)

Depuis 2013, le programme triennal des travaux subsidiés a cédé sa place aux Fonds régional pour les investissements communaux.

Avec ce dernier, et via le Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) qu'elle élabore, la commune peut bénéficier de subsides régionaux en vue de réaliser divers types d'investissements tels que ceux relatifs aux voiries, aux parkings, aux égouts, à l'éclairage public ou encore aux bâtiments publics.

Le PIC vise à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions allouées aux communes en matière de travaux. Ce mécanisme permet une plus grande souplesse dans la mise en œuvre des chantiers et va dans le sens, positif, d'un renforcement de l'autonomie communale.

Les subsides alloués à la Commune dans le cadre du P.I.C. représentent 50% du coût total des travaux pour la période 2013-2018.

Les investissements consentis au cours des années 2013 - 2018 peuvent être résumés au travers du tableau ci-dessous.

PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016				
<i>RÉALISÉS</i>				
PROJET	ANNÉE DE RÉALISATION	TRAVAUX RÉALISÉS	COÛT DES TRAVAUX TVAC (HORS HONORAIRES BUREAU D'ÉTUDE ET ESSAIS)	MONTANT MAXIMAL SUBSIDIÉ (TVA ET HONORAIRES BE COMPRIS)
Rue de Lizin	2017	Réfection du revêtement	260.657,23 €	423.640,00 €
Rue Halbadet	2017	Réfection du revêtement		
Xhenceval	2017	Réfection du revêtement		
Rue Brihi Tiyou	2018	Réfection du revêtement Pose d'un nouveau filet d'eau	136.176,33 €	

PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2018				
<i>EN COUR DE RÉALISATION</i>				
PROJET	ANNÉE DE RÉALISATION	TRAVAUX RÉALISÉS	COÛT DES TRAVAUX TVAC (HORS HONORAIRES BUREAU D'ÉTUDE ET ESSAIS)	MONTANT MAXIMAL SUBSIDIÉ (TVA ET HONORAIRES BE COMPRIS)
Rue Ponsay	2018	Réfection du revêtement et des filets d'eau	263.104,84 €	218.606,00 €
Rue Au Chêne et Rue de Warzée	2019	Réfection du revêtement		
Rue Bihay	2019	Réfection du revêtement		

Aménagements en termes de sécurité routière et mobilité douce

Depuis 2005, la Commune d'Ouffet a perçu des subsides pour un montant total de 1.707.938 € pour permettre la concrétisation de nouveaux projets en matière de sécurité routière et de mobilité douce. Le montant des subsides octroyé correspond généralement à 60% des investissements. Divers aménagements ont dès lors pu être mis sur pied.

EXERCICE	SUBSIDES	AMÉNAGEMENTS	ORIGINE DU PROJET
2004	107.448 €	Trottoirs rue Sauvenière	Impulsion
2005	150.000 €	Grand'Route à Warzée (Ecole vers le bas du village)	Impulsion
2006	150.000 €	Grand'Route à Warzée (Ecole vers gare des TEC)	Impulsion
2008	150.000 €	Aménagement rue Gros Thier et Tige de Pair	Impulsion
2009	46.730 €	Trottoirs Chaussée de Huy	Triennal
2010	150.000 €	Aménagement du carrefour situé à l'école Saint-Joseph	Impulsion
2012	150.000 €	Aménagement de la Grand'Place	Impulsion
2012	66.760 €	Aménagement des abords rue de Warzée à Ellemelle	Triennal
2013	165.000 €	Trottoirs rue Mognée	Plan trottoirs
2014	102.500 €	Parking éco voiturage (+ carrefour RN 66 et 638)	Impulsion
2015	135.000 €	Trottoirs rue du Village	Impulsion
2017	13.500 €	Eclairage de la Grand'Place	Tourisme

PARTIE 1 : VOLET EXTERNE-ORIENTATION CITOYENNE

1. Environnement – Energie

Objectif stratégique : Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie en améliorant la biodiversité et la gestion de l'énergie durable

1.1 Objectif opérationnel 1 : Améliorer la gestion de l'énergie durable

 *Action 1 : Remplacer progressivement l'éclairage public par du Led en collaboration avec ORES*

Le parc communal d'éclairage public est constitué de technologies énergivores et coûteuses. Le développement et la maturité de la technologie LED ouvrent désormais de belles perspectives d'économies d'énergie et de coûts.

Une convention sera établie entre notre Commune et ORES sur toute la durée de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008. Elle définira les conditions de mise en œuvre et garantira la neutralité de l'opération pour le budget communal, ainsi que la vision globale du déploiement jusque 2029.

Etat : En cours

Échéance : 2029

Budget : voir convention entre la Commune et ORES.

 *Action 2 : Remplacer progressivement les véhicules légers par des véhicules moins polluants*

Etat : Projet

Échéance : 2024

Budget : Le budget sera fonction de la possibilité de répondre à un appel à projet lancé par la Région Wallonne

1.2 Objectif opérationnel 2 : Améliorer la biodiversité

L'objectif vise à favoriser la biodiversité et s'engager progressivement mais résolument vers le zéro-phyto. Nos abords de route représentent de véritables couloirs écologiques, pouvant accueillir la vie de nombreuses espèces sauvages (faune et flore).

⚙️ *Action 1 : Mettre en place un fauchage tardif des bords de route ainsi qu'une gestion différenciée des espaces verts*

Un fauchage tardif sera pratiqué sur nos bords de route présentant un intérêt biologique. La zone de fauchage tardif est située au-delà de la bande de sécurité et est fauchée une fois par an, après le 1er août ou le 1er septembre voire plus tard encore en fonction des espèces sauvages présentes.

Afin de réserver un espace refuge pour les usagers de la route, en particulier pour les piétons ou pour éviter que les hautes herbes ne retombent sur la voirie, une bande de sécurité d'une largeur d'environ 1 mètre est régulièrement fauchée de part et d'autre de la chaussée.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif pour ce qui concerne le changement / l'adaptation de la méthode.

⚙️ *Action 2 : Lutter contre les espèces invasives en continuant les travaux d'éradication essentiellement en collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe*

Les plantes invasives se développent au détriment des espèces indigènes et il convient de lutter efficacement contre leur expansion.

- ✓ Traiter les plantes dès leur apparition pour maximiser les chances de succès et limiter les coûts de la lutte ;
- ✓ Eliminer les plantes par arrachage, fauchage ou brûlage ;
- ✓ Mettre en place des visites de contrôle régulières après le traitement afin d'éliminer la présence de repousses.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : 1500 €/an

⚙️ *Action 3 : Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle*

Chaque année, la commune organisera une action ou campagne de sensibilisation en rapport avec la thématique environnementale. Elle pourra s'inscrire dans des campagnes initiées par des instances supérieures (semaine de l'arbre, semaine sans pesticides, communes Maya, contrats de rivière...), ou être initiée de manière autonome.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif

✿ *Action 4 : Acquérir une carrière désaffectée afin d'en faire une zone à haute fonction écologique et y favoriser la faune et la flore*

La carrière du « Sentier Maroye » serait acquise comme zone de préservation de la nature. Cela permettrait de :

- Mettre fin aux nuisances du passé ;
- Préserver une zone riche en diversité au niveau des niches écologiques ;
- Au terme d'une trentaine d'années, justifier une urbanisation (partielle, totale) de la carrière de la « Baligaine » comme reconversion de la carrière après comblement de la cavité d'extraction actuelle (suivant normes en vigueur et nouveaux permis) ;
- Compenser, le cas échéant, une éventuelle demande de modification du plan de secteur (ZAD, zone agricole, etc.)

Etat : En cours

Échéance : 2021

Budget : 35.000 € TTC

✿ *Action 5 : Intégrer, dans les prescriptions urbanistiques, la possibilité dans le chef du demandeur bâtisseur de planter une haie indigène mixte en zone rurale et agricole*

La plantation d'essences locales de haies sera une des conditions d'octroi du permis d'urbanisme.

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : 0 €

1.3 Objectif opérationnel 3: Gérer les eaux de surface de façon durable

✿ *Action 1 : Limiter les revêtements imperméables (béton, tarmac, etc.) pour favoriser un maximum l'infiltration naturelle des eaux*

Le sol est régulièrement recouvert de matériaux imperméables tels que l'asphalte ou le béton qui le rendent par conséquent incapable d'absorber l'eau de pluie. L'eau ruisselle donc plus rapidement en surface et crée un risque d'inondation.

Si l'imperméabilisation du sol est nécessaire pour l'activité économique, il limite cependant la diversité des fonctions que peut remplir le sol.

Dans la mesure du possible, les responsables communaux veilleront, par exemple au travers des permis d'urbanisme et / ou de divers projets mis en œuvre par la Commune, à éviter, dans la mesure du possible, d'imperméabiliser les sols. Une végétalisation des espaces concernés sera privilégiée (avec un maximum de diversité).

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

✿ *Action 2 : Analyser et tenir compte des risques d'inondation par débordement ou ruissellement dans la délivrance des permis*

Depuis le 1^{er} juillet 2018, une circulaire administrative précise et explique la manière de prendre en compte les aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement, ruissellement et coulées de boue dans la délivrance des permis.

La Commune s'engage à suivre les prescriptions de la circulaire et à tenir compte des risques d'inondation par débordement ou ruissellement dans la délivrance des permis futurs.

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

✿ *Action 3 : Octroyer une prime à l'installation d'une citerne d'eau de pluie de minimum 10m³*

Pour bénéficier d'eau de pluie, l'installation d'une citerne est la solution idéale mais n'est pas toujours réalisable et demande un investissement important. Afin de soutenir le placement de ce type d'installation, la Commune octroiera une prime de 300 € moyennant le respect de diverses conditions.

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : 32.400 € [300 € * 18 (demandes estimée/an) * 6 ans]

1.4 Objectif opérationnel 4: Sensibiliser les citoyens au zéro déchet

✿ *Action 1 : Collaborer avec Intradel pour sensibiliser les écoles*

Intradel, en collaboration avec la Commune, organisera dans les écoles reprises sur la Commune, diverses animations pédagogiques présentées par une équipe d'animateurs spécialisés.

Cette action vise à sensibiliser les enfants aux comportements à adopter pour éviter de produire trop de déchets, à l'école comme à la maison.

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

✿ *Action 2 : Organiser une réunion / séance d'information aux citoyens*

Cette action vise à sensibiliser les citoyens aux réflexes à adopter afin de réduire leurs déchets et l'achat de produits suremballés et d'apprendre des trucs et astuces pour devenir un « éco-consommateur ».

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

✿ *Action 3 : Mettre en œuvre la création d'un Repair café en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale*

Il s'agit d'un projet en collaboration avec le PCS dont une des actions principales est, comme son nom l'indique, de favoriser la cohésion sociale. En effet, l'idée du Repair café est de réduire nos déchets, de sensibiliser les citoyens à un mode de vie durable mais aussi de favoriser la cohésion sociale et de transmettre des savoir-faire.

L'action consiste à mettre en place des ateliers visant à lutter contre le gaspillage et la production de déchets, par la réparation d'objets cassés, abîmés ou en panne. Il s'agira, dans un premier temps, de :

- ✓ Trouver un local adéquat
- ✓ Définir le projet
- ✓ Concrétiser le projet
- ✓ Promouvoir le Repair café (publicité et communication)

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 5.000 €

2 Economie – Emploi – Agriculture

Objectif stratégique : Être une commune qui favorise la création d'emplois et le développement économique

21 Objectif opérationnel 1 : Dynamiser la recherche d'emploi et les formations aux métiers en pénurie

✿ *Action 1 : Métiers en pénurie : Collaborer avec l'Ecole Provinciale de la Formation*

La Commune s'engage à mettre un local à disposition de l'Ecole Provinciale pour permettre aux citoyens de se former aux métiers en pénurie.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif

22 Objectif opérationnel 2 : Développer le parc artisanal

✿ *Action 1 : Mettre en œuvre la modification du plan de secteur en collaboration avec la SPI et créer des extensions de voiries requises*

La Commune désire poursuivre l'extension du parc artisanal d'Ouffet et augmenter de la sorte sa superficie d'approximativement 70%. Pour ce faire, la Commune prendra prochainement contact avec la SPI (Société Provinciale d'Industrialisation) afin de définir les modalités administratives et participations financières des différents intervenants.

Etat : Projet

Échéance : 2024

Budget : 1.500.000 € TVAC

23 Objectif opérationnel 3 : Conserver et améliorer les liens et contacts avec les commerçants et indépendants

✿ *Action 1 : Prévoir des rencontres avec les commerçants et indépendants de notre Commune pour identifier leurs besoins et attentes à l'égard de la Commune*

La Commune souhaite favoriser le développement des commerces en évaluant notamment les besoins en matière de mobilité (stationnement, etc).

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

⚙ *Action 2 : Actualiser le répertoire des commerces et indépendants publié sur le site internet de la Commune*

Etat : Projet

Échéance : 2020

Budget : Non significatif

3. Travaux – Bâtiments et équipements

Objectif stratégique : Être une commune qui rationalise et optimise l'affectation des bâtiments existants et qui vise la création de nouveaux projets

3.1 Objectif opérationnel 1: Créer de nouvelles infrastructures publiques et améliorer l'équipement du service travaux

✿ *Action 1 : Créer un hangar communal destiné aux équipements du service travaux*

Suite à la démolition du hangar annexe à la Salle Aux Oies, la construction d'un nouveau hangar communal, pour le service travaux principalement, s'impose.

Afin de réaliser ce projet, la Commune a eu l'opportunité d'acquérir un excédent de voirie aux abords du hangar communal existant (emplacement actuel du service travaux), rue de Temme.

Etat : En cours

Échéance : 2022

Budget : 225.000 €

✿ *Action 2 : Acquérir une mini-pelle et une remorque*

Le projet consiste en l'achat d'une mini-pelle de près de 6 tonnes et d'une remorque permettant le transport d'engins de génie civil pour le service des travaux afin de mieux répondre aux nécessités quotidiennes.

Etat : Projet

Échéance : 2019

Budget : 100.000 €

3.2 Objectif opérationnel 2: Mettre en œuvre divers travaux permettant d'améliorer l'infrastructure de l'école communale

✿ *Action 1 : Créer un réfectoire*

La Commune procédera à la construction d'un réfectoire (volume en vis-à-vis) dans la cour de l'école primaire communale.

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 150.000 € TTC

4. Travaux : Voirie – Sécurité – Mobilité

Objectif stratégique : Equiper la commune en infrastructures afin de favoriser la mobilité douce et l'intermodalité et d'améliorer la sécurité

4.1 Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la mobilité douce

✿ *Action 1 : Assurer le suivi de la demande d'aménagement d'une mobilité douce entre Ouffet et Warzée en collaboration avec le SPW*

Il apparaît que la N66 reliant, entre autres, les villages d'Ouffet et Warzée, est de plus en plus empruntée par des cyclistes. Une part de ces usagers effectue de plus en plus ce trajet pour raison professionnelle ou scolaire. Un nombre d'emploi croissant attire les travailleurs vers le village d'Ouffet (parc artisanal, administrations, commerces, enseignement) ainsi que les étudiants (il y a environ 900 élèves au quotidien).

Par ailleurs, comme partout, le trafic automobile y est également en constante augmentation. Dès lors, ce trajet en vélo s'avère particulièrement inconfortable et dangereux. Si certains « osent » effectuer ce trajet en vélo, nombreux sont ceux qui seraient prêts à adopter la même démarche mais pas dans les conditions actuelles.

Dès lors, au vu du nombre de cyclistes utilisant ce tronçon de la RN66 mais également de ceux qui le souhaiteraient, il apparaît aujourd'hui indispensable de respecter ces usagers « mode doux » et de leur offrir un cadre adapté et sécurisé.

C'est en ce sens qu'en septembre 2018, la Commune a transmis une demande de soutien et d'ouverture d'un dossier-projet au SPW – Direction des Routes de Liège.

Etat : En cours

Échéance : 2024

Budget : Sans doute totalement à charge du SPW

✿ *Action 2 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Warzée et Ellemelle*

Le SPW, Département de la stratégie et de la Mobilité, a accordé en date du 21/02/2019, une promesse de subside. Ce subside a pour objet de participer au financement de la création d'une nouvelle zone protégée (en site propre) cyclo-piétonne entre Warzée et Ellemelle.

En fait, cette action s'inscrit dans le projet global visant à créer des liaisons « mode doux » (ou « mobilité active ») entre les 3 villages de la Commune.

Le tracé de la nouvelle voirie ainsi créée longera la rue de Warzée, la rue au Chêne et le Tige de Hody.

Etat : Elaboration du dossier projet et acquisition des emprises nécessaires

Échéance : 2022

Budget : 200.000€ hors acquisition des emprises (Subsides : 75% du montant total des travaux, max 100.000 €)

Action 3 : Aménager le sentier du Tige de Fairon vers la rue des Mésanges

L'aménagement du sentier reliant le Tige de Fairon et la rue des Mésanges sera envisagé en collaboration avec le « Groupe Promenade ».

Etat : Projet

Échéance : 2021

Budget : 30.000 €

Action 4 : Aménager une piste cyclable en site propre entre Ellemelle et Ouffet

Dans la suite logique de l'action 2 et de l'objectif visant le développement de voiries destinées aux « modes doux », une piste cyclable sera également envisagée entre Ouffet et Ellemelle, suivant le modus operandi adopté pour l'action n°2.

En fonction des subsides régionaux, ce projet sera réalisé en une ou deux phases.

Etat : Projet

Échéance : Avancée en fonction d'un éventuel octroi de subsides

Budget : 300.000 €

4.2 Objectif opérationnel 2: Améliorer la sécurité et favoriser la diminution de la vitesse

Action 1 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles

Des projets d'aménagement visant l'amélioration de la sécurité autour de l'école Fondamentale de Warzée ont été proposés par les élèves de l'Ecole en collaboration avec le GAL – Pays des Condruses.

Ces élèves ont participé à divers modules leur permettant de réfléchir à leur façon de se déplacer, à l'impact sur l'environnement, à adapter leur comportement et à repérer ce qu'ils pourraient améliorer dans les dispositifs sécuritaires déjà existants.

L'action consiste donc à analyser les pistes de réflexions reprises dans le Projet en collaboration avec la Police locale et l'Inspectrice Sécurité routière auprès du SPW.

Etat : Projet

Échéance : 2021

Budget : Non significatif

Action 2 : Analyser, rue par rue, l'aménagement et la sécurité routière

Poursuivre l'étude initiée avec le SPW mobilité et la Police locale afin de proposer, rue par rue, des améliorations en particulier en matière de sécurité et de stationnement en voirie, matérialisé par du marquage blanc.

Etat : En cours

Échéance : 2024

Budget : 10.000 €

4.3 Objectif opérationnel 3: Mettre en œuvre le PIC en entretenant notamment les voiries existantes

Comme expliqué dans l'état des lieux, pour les travaux des années précédentes, la dotation du FRIC permet à la Commune – via le Plan d'Investissement Communal – de réaliser divers investissements notamment ceux relatifs aux voiries.

La Commune suit les exigences du SPW en matière de programmation des PIC sur les périodes 2019-2021 et 2022-2024 et prévoit des projets pour un montant situé entre 150% et 200% des travaux effectivement subsidiés. L'objectif étant de prévoir suffisamment de projets pour pallier les imprévus et l'évolution du marché.

Les subsides alloués à la Commune dans le cadre du P.I.C. représentent 60% du coût total des travaux pour la période 2019-2024, dont les investissements programmés peuvent être résumés au travers du tableau ci-dessous.

PLAN D'INVESTISSEMENT 2019-2021				
SITUATION PROJETÉE À REVOIR EN FONCTION DES SUBSIDES EFFECTIVEMENT PERÇUS ET DU COÛT RÉEL DES TRAVAUX				
PROJET	ANNÉE DE RÉALISATION	TRAVAUX RÉALISÉS	COÛT DES TRAVAUX TVAC (HORS HONORAIRES BE ET ESSAIS)	MONTANT MAXIMAL SUBSIDIÉ (TVA ET HONORAIRES BE COMPRIS)
Tige Pirette	2020	Réfection du revêtement et des trottoirs	714.915,43 €	411.403,60 €
Rue Halbadet (côté village)	2020	Réfection du revêtement		
Rue Halbadet (coté ZAE)	2020	Réfection du revêtement		
Ruelle des Fossés	2020	Réfection du revêtement		
Rue Mognée	2020	Réfection du revêtement		
Béemont	2020	Réfection du revêtement		

PLAN D'INVESTISSEMENT 2022-2024				
SITUATION PROJETÉE À REVOIR EN FONCTION DES SUBSIDES EFFECTIVEMENT PERÇUS, DE L'ÉVOLUTION DES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET DU COÛT RÉEL DES TRAVAUX				
PROJET	ANNÉE DE RÉALISATION	TRAVAUX RÉALISÉS	COÛT DES TRAVAUX TVAC (HORS HONORAIRES BUREAU D'ÉTUDE ET ESSAIS)	MONTANT MAXIMAL SUBSIDIÉ (TVA ET HONORAIRES BE COMPRIS)
Rue Cuvelier	non défini	Réfection du revêtement	25.708,57 €	397.698,20 €
Rue de Soheit	non défini	Réfection du revêtement	294.429,48 €	
Rue des Pahys	non défini	Réfection du revêtement	107.541,47 €	
Rue Préalée	non défini	Réfection du revêtement	284.966,80 €	
Rue Saint-Anne	non défini	Réfection du revêtement	491.178,48 €	
Rue du Baty	non défini	Réfection du revêtement	71.187,39 €	
Tige de Fairon	non défini	Réfection du revêtement création d'une zone piétonne	281.780,38 €	

5. Aménagement du territoire

<p><u>Objectif stratégique</u> : Être une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable</p>
--

5.1 Objectif opérationnel 1 : Créer un Guide Communal d'Urbanisme

Le guide communal d'urbanisme traduit les objectifs des schémas régionaux et communaux en objectifs d'urbanisme, en indications applicables aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme.

Les indications peuvent porter sur tout ou partie du territoire communal. Elles prennent en compte les spécificités du territoire sur lequel porte le guide. Le GCU donne aux candidats bâtisseurs le cadre réglementaire ainsi que les prescriptions urbanistiques dont ils doivent tenir compte lors de l'introduction d'un permis d'urbanisme.

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 15.000 €

6. Logement

Objectif stratégique : Être une commune pour laquelle le droit au logement pour tous est une réalité

6.1 Objectif opérationnel 1: Promouvoir l'accès au logement

✿ Action 1 : Mettre en œuvre la création de logements « tremplins »

Ce projet, repris dans le P.C.D.R., vise à répondre à une problématique spécifique du milieu rural, à savoir l'exode rural des jeunes ménages, et de manière plus générale, à la problématique de l'accès au logement par ces jeunes ménages.

La Commune appliquerait un système d'épargne qui :

- serait fonction de la durée de la location ;
- correspondrait à un pourcentage du montant des loyers versés durant l'occupation du logement ;
- serait versée aux ménages ayant un projet d'achat ou de construction d'habitation au sein de la commune.

État : Projet

Échéance : 31/12/2024

Budget : 650.000 € partiellement subsidié (3 ou 4 logements)

✿ Action 2 : Mettre en œuvre la création du lotissement « Doyard »

Notre commune souffre d'un déficit de terrains à bâtir disponibles. Notre volonté est la création d'un nouveau quartier situé au cœur du village d'Ouffet. Le site du Doyard, d'une superficie de 2,28 ha, est idéalement situé. Le développement de ce nouvel espace de vie devra s'intégrer avec le loti existant. Les futurs logements devront être à la pointe en matière d'isolation et d'économies d'énergies. L'offre des parcelles devra être variée, les spécificités architecturales locales devront également être prises en compte.

Etat : projet

Échéance : 31/12/2024

Budget : 70.000 € TTC PCRD (marché de service) + marché de travaux à évaluer

✿ Action 3 : Mettre en œuvre l'aménagement du logement de transit rue du Perron

Un logement de transit, comme son nom l'indique, est un logement public à destination de ménages vivant une situation de détresse temporaire. Notre commune dispose actuellement de deux logements de transit (dont un loué à la S.C. A.I.S. O.A.) ; la construction d'un logement supplémentaire permettra au CPAS de pouvoir faire face à ses obligations en matière de relogement.

Historiquement, le Conseil communal, réuni le 14/06/2017, a approuvé le principe de l'acquisition par la Commune d'un bien bâti - propriété de l'Association « Les Œuvres Culturelles » a.s.b.l., rue du Perron, 31 – bien constituant un ensemble composé d'une cour et d'un immeuble bâti (97 m²) à distraire d'un ensemble de biens pour une superficie de 2870,90 m².

Etat : en cours, début des travaux en 2020

Échéance : 31/12/2020

Budget : 120.000 € subsidié à hauteur de 75.000 €

7. Patrimoine

Objectif stratégique : Être une commune qui préserve ses biens et richesses tant matériels qu'immatériels

7.1 Objectif opérationnel 1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

✿ *Action 1 : Actualiser la fiche projet n°5 du PCDR*

✓ Désigner un auteur de projet

Etat : Projet

Échéance : 2023

Budget : Subside PCDR de 5.000 €

7.2 Objectif opérationnel 2 : Mise en conformité des cimetières de la Commune en vertu des diverses modifications législatives et des normes environnementales

✿ *Action 1 : Aménagement de la « Parcelle des Etoiles » au cimetière d'Ouffet*

Conformément à la législation en vigueur, la Commune réaménagera la parcelle des étoiles pour les fœtus nés sans vie entre le 106^e et 180^e jour de grossesse et pour les enfants.

Etat : En cours

Échéance : 2020

Budget : 7.000 €

✿ *Action 2 : Création d'un columbarium au cimetière de Warzée*

Le cimetière de Warzée est le seul de la commune à ne pas posséder son columbarium. Ce manquement sera corrigé dans les prochains mois.

Etat : En cours

Échéance : 2022

Budget : 8.000 €

✿ *Action 3 : Mise en conformité des ossuaires des 3 cimetières communaux*

L'ossuaire est un monument mémoriel fermé, situé dans chaque cimetière, où sont rassemblés les ossements ou cendres des défunts après qu'il ait été mis fin à leur sépulture.

Dans le cadre de la réaffectation d'anciens monuments dont la concession est arrivée à terme, un tel monument doit être mis en valeur pour recueillir les restes mortels.

Etat : En cours

Échéance : 2021

Budget : 6.000 €

✿ *Action 4 : Création d'un nouveau columbarium au cimetière d'Ouffet*

Les cellules disposées sur le mur sud-ouest du cimetière, vont être rapatriées à côté du nouveau columbarium. Un nouvel édifice sera construit et ces cellules y seront insérées.

Etat : En cours

Échéance : 2022

Budget : 8.000 €

✿ *Action 5 : Réfection du monument aux morts sur la Grand'Place*

La surface de la pierre qui compose la statue du Soldat s'est fragilisée au fil du temps. Des travaux de restauration sont donc nécessaires.

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 20.000 € (subsidé à hauteur de 7.500 € max par le Petit Patrimoine Populaire Wallon)

8. Sport – Jeunesse

Objectif stratégique : Être une commune qui vise l'épanouissement individuel et collectif

8.1 Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la pratique du sport

✿ *Action 1 : Pérenniser le soutien logistique et financier aux associations sportives et veiller à ce qu'elles disposent d'infrastructures adaptées*

La Commune souhaite continuer à soutenir les clubs sportifs actifs sur l'entité en poursuivant ses aides logistiques et financières.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : 15.000 €/an

✿ *Action 2 : Continuer à encadrer les événements organisés dans la commune*

Continuer à encadrer les événements à vocation sportive organisés sur la commune dans le souci de la sécurité des participants et dans le respect du cadre de vie des riverains et des agriculteurs.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif

✿ *Action 3 : Valoriser et mettre à l'honneur les sportifs de haut niveau résidant sur la commune*

A l'heure où chacun reconnaît les bienfaits du sport, la Commune estime important que des sportifs de haut niveau soient mis à l'honneur. Lors de la séance du Conseil communal, en cas de victoire à un championnat, ils reçoivent un chèque cadeau d'une valeur de 100 € à faire valoir dans un magasin de sport.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif

8.2 Objectif opérationnel 2 : Être à l'écoute des jeunes de la Commune

✿ *Action 1 : Pérenniser la mise à disposition d'une salle d'étude pour les étudiants en blocus*

En mai 2019, la Commune a mis, pour la première fois, à disposition des étudiants en blocus, la salle du Conseil du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00. La Commune souhaite pérenniser cette démarche qui correspond à une réelle demande.

⚙ *Action 2 : Améliorer l'accompagnement et l'encadrement de la Maison des Jeunes*

La Commune prévoira une à deux réunions avec les responsables de la Maison des Jeunes, située à Warzée, pour envisager les infrastructures futures et le financement de celles-ci.

Etat : En cours

Échéance : Chaque année

Budget : Non significatif

9. Culture – Tourisme – Cadre de vie

Objectif stratégique : Être une Commune qui favorise l'accès à la culture pour lutter contre l'exclusion sociale et culturelle

Action 1 : Promouvoir la pratique de la lecture au sein de la bibliothèque communale

L'action consiste à pérenniser le développement d'activités ludiques au sein de la bibliothèque communale au travers d'actions visant à :

- Promouvoir la lecture sur supports numériques ;
- Encourager la pratique de la lecture chez les jeunes via des ateliers, des rencontres littéraires, des quiz, des contes pour enfants, etc.

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 2.500 €

Action 2 : Envisager l'acquisition d'un podium et/ou d'un gradin en collaboration avec les associations communales et/ou le Centre culturel de Huy

Etat : En cours

Échéance : 2021

Budget : 20.000 €

Action 3 : Editer un guide détaillant les différents sites remarquables le long de chaque promenade

La carte des balades vient d'être remise à jour. A l'avenir le Groupe Promenade prévoit de l'illustrer en incorporant des photos et notes explicatives de notre patrimoine sous forme d'un guide.

Etat : Projet

Échéance : 2022

Budget : 1.000 €

PARTIE 2 : VOLET INTERNE – FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

1. Fonctionnement et description des services communaux

1.1 Composition des services

La Commune d'OUFFET est composée de divers services, à savoir :

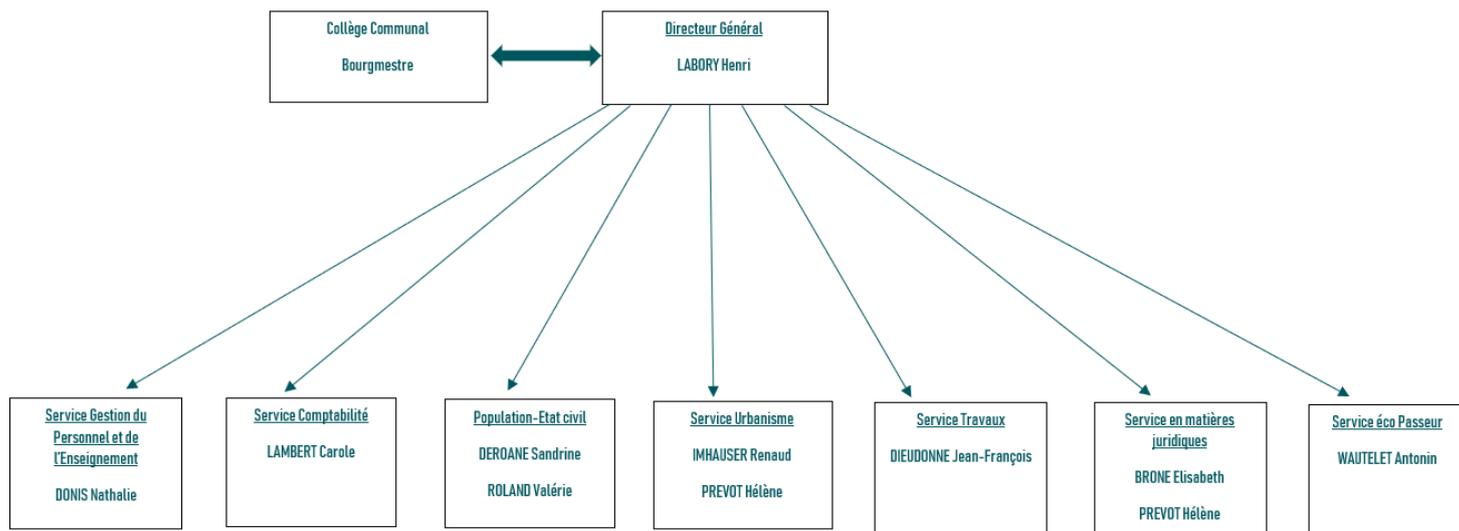
SERVICES	NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE SERVICE	EQUIVALENCE TEMPS-PLEIN
Direction générale	1	1
Un service Etat civil / population	2	2
Un service comptabilité et fiscalité	1	1
Un service urbanisme et environnement	2	1,2
Un service enseignement / pensions / personnel	1	1
Un service juridique / contentieux	2	1,4
Responsable des travaux (administratif + terrain)	1	1
Brigadier	1	1
Ouvriers du service travaux	10	9,6
Techniciennes de surface	2	0,8
Un service d'accueil extra-scolaire	2	1,8
Une bibliothèque	2	0,8
TOTAL ETP :		22,6

Au sein d'une petite structure comme la nôtre, les agents doivent se montrer polyvalents afin de permettre d'assurer un service continu.

A côté des objectifs définis au sein du volet externe, outre la proposition d'un organigramme classique, nous avons dressé un tableau des tâches et des compétences.

Par ailleurs, nous avons également défini une série d'objectifs afin d'améliorer le fonctionnement interne de notre administration.

1.2 Organigramme du service administratif



1.3 Gestion des compétences

En règle générale, les missions attribuées aux communes, et à l'administration en particulier, se multiplient et se complexifient au fil du temps, même si on ne cesse de parler de simplification administrative.

Dès lors, au niveau de l'organisation du personnel communal, un défi permanent est, non seulement, la répartition des multiples tâches concernées mais également, voire surtout, l'entretien de la double ou triple compétence afin de pouvoir assurer au maximum la continuité des services lors des absences de certains agents (vacances, maladies, maternité, etc).

En annexe, vous trouverez un tableau de répartition des compétences qui intègre au mieux les missions concernées et la répartition de ces tâches et compétences qu'il est quasiment impossible de reprendre dans un organigramme classique. Il va sans dire que ce tableau est en perpétuelle évolution.

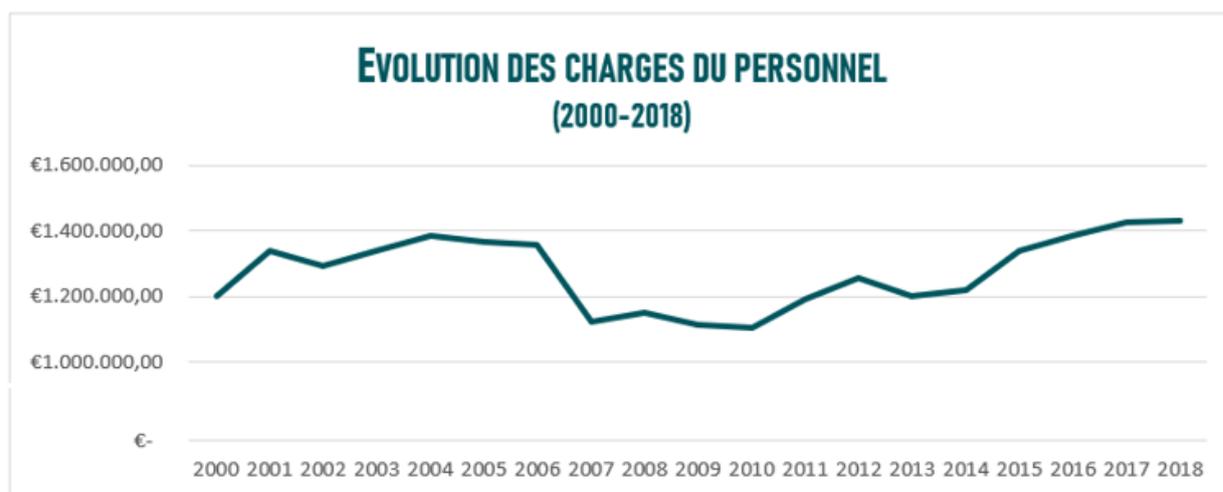
1.4 Evolution du personnel communal

L'analyse de l'évolution du personnel communal suggère les remarques suivantes :

- ✓ De 2000 à 2018, le volume du personnel est passé de 20 ETP à 22,6 ETP (+ 13 % sur 19 ans, soit + 0,7% par an).
- ✓ On peut également souligner les évolutions suivantes :
 - le personnel administratif est passé de 5 ETP (2000) à 8 ETP (2018) ;
 - le personnel ouvrier est passé de 12 ETP (2000) à 11,5 ETP (2018).
- ✓ A noter également que le volume des A.P.E. (anciens A.C.S.) est passé de 8 ETP en 2.000 à 11 ETP en 2018.
- ✓ Durant ces quasi 20 ans, certaines conjonctures ont pu jouer ponctuellement sur le volume du personnel, telles que :
 - Entre 2001 et 2004, la Commune prenait en charge un agent du parc à conteneurs ;
 - Entre 2006 et 2008, le SPF a mis un agent d'administration à disposition de la Commune ; la Commune a ensuite dû l'engager car le poste était indispensable ;

- En 2010, la Commune a remis le service des eaux à la CILE ; ce service représentait une charge de travail importante pour le personnel ouvrier et pour le personnel administratif ;
 - Personnel de police : en 2002, les 2 agents communaux de la « police locale » ont intégré la ZPC ;
 - Accueil extrascolaire : dès fin 2003, ce nouveau service a pris en charge +/- 1 ETP pour évoluer à +/- 2 ETP en 2018.
 - Maison communautaire : pour ce service, depuis 2015, une animatrice est occupée suivant un temps de travail correspondant à 0,35 ETP.
 - Bibliothèque communale : Ce service a pris en charge, en 2018, 0,75 ETP contre 0,20 ETP en 2000.
- ✓ Comme le montre le graphique ci-après, la charge du personnel, sur 19 ans et à index constant, a augmenté de 19 %.

Cela est essentiellement dû à une augmentation globale du niveau de recrutement des agents, à l'augmentation des charges patronales pour les agents nommés et, dans une mesure moindre, à une augmentation de certains salaires (٢٢).



- ✓ Durant les 10 dernières années, 10 agents ont quitté le personnel communal (ouvrier et administratif) et 12 ont été engagés (pour 9,2 ETP).

ADMINISTRATION		SERVICE TRAVAUX	
AGENTS DÉFINITIFS			
Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
	<ul style="list-style-type: none"> ▫ 2 pensions ▫ 1 démission 		<ul style="list-style-type: none"> ▫ 3 pensions
AGENTS CONTRACTUELS ET APE			
Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
<ul style="list-style-type: none"> ▫ 7 agents (5,2 ETP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ 1 agent 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ 5 agents (4 ETP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ 2 pensions ▫ 1 fin de contrat

- Dans les 6 années à venir, 3 agents communaux seront sans doute admis à la pension, à savoir 2 agents du personnel ouvrier et le directeur général.

A ce stade, il apparaît que ces agents devront être remplacés. Aujourd'hui, une augmentation du volume global du personnel ne semble pas requise, quel que soit le service.

2 Les projets relatifs au personnel communal

Objectif stratégique : Être une commune proactive, exemple de bonne gestion et dans laquelle le personnel se sent bien

21 Objectif opérationnel 1 : Motiver le personnel en améliorant le bien-être au travail

✿ *Action 1 : Actualiser le statut administratif de la Commune pour, notamment, le mettre à jour par rapport aux législations plus récentes*

Un nouveau modèle de statut administratif et pécuniaire doit être mis à jour en tenant compte de l'évolution des différentes réglementations applicables en la matière.

Etat : Projet

Échéance : 2021

Budget : Non significatif

✿ *Action 2 : Mise en place d'un second pilier de pensions pour les agents contractuels de la Commune et du CPAS*

Il est en effet, à l'heure actuelle, impossible de nommer tous les agents de la Commune. Le coût serait beaucoup trop élevé, d'autant plus que la Commune bénéficie d'un certain nombre de points APE ce qui permet de diminuer le coût d'une série d'agents.

Instaurer ce second pilier permet donc de diminuer l'écart de pensions entre agents statutaires et contractuels et de fournir un avantage aux agents qui ne pourront être nommés.

Etat : En cours

Échéance : 2020

Budget : Environ 180.000 € pour le rattrapage et 22.000 € environ pour le coût annuel.

✿ *Action 3 : Poursuivre les réunions d'équipe mensuelles*

Ces réunions permettent de mettre en avant certaines choses à améliorer au sein des services, de discuter des éventuels problèmes rencontrés et de réfléchir ensemble à la façon dont les améliorer.

Etat : En cours

Échéance : Immédiate

Budget : 0 €

✿ *Action 4 : Journée annuelle de Team-Building*

Cette journée doit permettre de resserrer les liens en organisant des activités ludiques ou culturelles destinées à l'ensemble de l'équipe en dehors de l'environnement habituel de travail.

Etat : En cours

Échéance : 2019

Budget : Non significatif

2.2 Objectif opérationnel 2: Améliorer l'efficacité des services en analysant systématiquement les besoins et en augmentant les synergies

✿ Action 1 : Favoriser les synergies avec le C.P.A.S. d'OUFFET

Depuis plusieurs années, des synergies et des économies d'échelle entre le C.P.A.S. et la commune ont été réalisées. Le contexte économique nous pousse à persévérer dans cette voie ; notamment dans la création d'un logement de transit, la gestion commune des achats, la poursuite de marchés publics conjoints, etc. en vue de la réalisation d'économies d'échelle et d'une utilisation rationnelle des ressources.

✿ Action 2 : Profiter des départs pour envisager des réorganisations dans les services

Pour faire face à une complexité croissante des démarches administratives mais également pour assumer les matières dont ils ont la charge, les pouvoirs locaux doivent recruter de plus en plus des personnes qui sont expertes dans certains domaines (conseiller en mobilité, agent constatateur, urbaniste, juriste, etc.).

Nous pouvons souvent compter sur des agents qui ont évolué dans l'administration et qui bénéficient d'une grande expérience acquise au fur et à mesure des années. Il est par contre constaté que dans le cadre de nouveaux recrutements, il est parfois difficile de trouver la perle rare dans le même grade occupé précédemment. Pour tous les départs à la pension, il convient d'analyser le besoin du service, procéder à la rédaction de la nouvelle description de fonction et voir si une mobilité interne ne peut pas être effectuée avant de lancer un recrutement.

2.3 Objectif opérationnel 3: Simplification administrative et maîtrise de la gestion communale

✿ Action 1 : Envisager la mise en place d'un portail sécurisé pour l'envoi de fiches de paie par voie électronique

La Commune souhaiterait envisager la mise en place d'un portail permettant à tous les agents de recevoir et consulter leurs fiches de paie électroniquement.

La mise en place d'un tel portail présente de nombreux avantages tant pour les administrations que pour les agents : simplification administrative, économies, rapidité de traitement, sécurité, accessibilité, etc.

Etat : Projet.

Échéance : 2020.

Budget : ± 1.000 €/an pour la Commune et CPAS (ce montant ne tient pas compte des économies réalisées en termes de papier, gestion, frais de correspondance, etc).

⚙️ *Action 2 : Créer une plateforme afin de rendre accessibles, aux conseillers, les documents relatifs au Conseil communal*

- ✓ Consulter les conseillers afin d'identifier leurs attentes ;
- ✓ Désigner un agent communal responsable du développement ;
- ✓ Examiner la possibilité de développer la plateforme via l'infrastructure informatique existante.

Etat : Projet

Échéance : 30/06/2020

Budget : 5.000 € (voir avec IMIO)

⚙️ *Action 3 : Créer des procédures afin d'assurer le transfert de savoir entre les agents (par exemple en cas de départ à la pension) et la gestion des absences*

Le transfert du savoir des agents expérimentés vers leurs collègues plus jeunes doit être une priorité. L'organisation du travail en cas d'absence pour maladie doit être fluide et sans stress.

L'action consiste à élaborer un processus de travail pour chaque situation à laquelle l'administration est susceptible de faire face et à répertorier ces processus sur le réseau informatique suivant un classement qui permet à chaque acteur communal d'accéder aisément au processus souhaité.

Etat : Projet

Échéance : 30/06/2020

Budget : Non significatif

CONCLUSION

Au terme de cette collaboration entre le Collège et l'administration, il ressort que le PST est une démarche stratégique qui doit rester réaliste. Il ne s'agit pas d'un catalogue de bonnes intentions déconnectées de la réalité.

Un travail collaboratif respectant les rôles de chacun (les orientations et priorités politiques pour les mandataires, l'exécution pour l'administration) est un gage de succès même s'il n'est pas toujours évident de concilier les ambitions politiques et une mise en œuvre rapide des projets qui est souvent tributaire de procédures administratives longues et multiples.

Par ailleurs, il est important de prendre en considération la transversalité et les interactions entre les objectifs. Au terme de ce travail, nous avons constaté qu'un objectif stratégique défini en matière de travaux aura souvent un impact en termes de cohésion sociale ou de mobilité et réciproquement. Les outils de suivi doivent donc mettre en évidence ces interactions et intégrer une gestion transversale.

Il convient également de mentionner que les données de nature budgétaire sont présentées de la manière la plus précise possible et dans l'état actuel des informations disponibles. Toutefois, ces données ne remplacent évidemment absolument pas l'élaboration du budget année par année. Par ailleurs, dans ce qui précède, ne figurent généralement que des dépenses nettes.

Dans le cadre de la confection de chaque exercice budgétaire, la base de départ sera constituée par les données qui figurent dans le PST – tel est évidemment l'intérêt de ce document. Néanmoins, une variable notable et récurrente peut provenir des orientations prises par les pouvoirs subsidiaires ; ces orientations peuvent soit imposer des adaptations de projets inscrits dans ce PST, soit ouvrir des horizons qui ne s'y trouvent pas.

ANNEXE 1

Liste des tâches administratives et répartition des compétences

MISSIONS	AGENTS CONCERNÉS		
3 P- LOGICIEL	Hélène	J-F	Nathalie
ACHAT ET FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE	Renaud	Hélène	
AUTORISATIONS ÉVÈNEMENTS	Sandrine	Hélène	Valérie
AUTORISATIONS DE VOIRIE	Sandrine	Hélène	Valérie
AVIS MÉDIATION DE DETTES-ENCODAGE	Hélène	Valérie	
BE ALERT	Hélène	Renaud	
BELCOTAX	Elisabeth	Carol	
BONS DE COMMANDE	Carol	Valérie	
BUDGET EXTRAORDINAIRE	J-F	Elisabeth	
BUDGET ORDINAIRE	Elisabeth	Carol	J-F
CALAMITÉS AGRICOLES	Renaud	Valérie	
CARTES D'IDENTITÉ	Sandrine	Valérie	Hélène/Nathalie
CHARGEMENT ET ANNOTATION DES EXTRAITS BANCAIRES	Carol	Valérie	
CIMETIÈRES	Sandrine	Valérie	
COMMERCE AMBULANT	Sandrine	Valérie	
COMMUNICATION (BULLETIN COMMUNAL, SITE INTERNET, APPL MOBILE...)	Renaud	Hélène	
CONSEIL EN PRÉVENTION	J-F	Henri	
COURRIER-DÉPÔT POSTE	A tour de rôle		
COURRIER-ENREGISTREMENT	Chacun enregistre son courrier		
COURSES CYCLISTES	Nathalie	Sandrine	
COÛT VÉRITÉ DÉCHETS	Valérie	Hélène	
DÉCLARATION MANDAT (SPF)	Sandrine	Elisabeth	
DÉCLARATION TVA	Elisabeth	Carol	
DÉCLARATIONS D'ACCIDENT	Carol	Elisabeth	
DÉCRET GOUVERNEMENT - RÉGIMANT - SPW	Sandrine	Elisabeth	
DOCUMENTS DIVERS	Sandrine	Valérie	Hélène
DOMICILE	Sandrine	Valérie	
E PROCUREMENT - AVIS MARCHÉ	J-F	Hélène	Elisabeth
ECO PASSEUR	Antonin		
ELECTIONS	Nathalie	Sandrine	
ENSEIGNEMENT	Nathalie	Frédéric BROGIATO	
ENVIRONNEMENT	Renaud	Hélène	J-F
ETAT CIVIL	Sandrine	Valérie	Hélène
ETRANGER	Sandrine	Valérie	Hélène

E-TUTELLE	Elisabeth	Hélène	J-F
EXTRA-SCOLAIRE	Nathalie	Emilie	Edith
FABRIQUES D'EGLISE	Carol	Valérie	
FACTURES ENTRANTES	Carol	Valérie	
FACTURES SORTANTES	Carol	Valérie	
INTERCOMMUNALE	Sandrine	Hélène	
LOCATION DES SALLES	Hélène	Valérie	
LOGEMENTS INOCCUPÉS	Antonin	Hélène	
MALADIE PERSONNEL NOMMÉ	Nathalie	Henri	
MARCHÉS PUBLICS	Hélène	J-F	Elisabeth
MATCHING MENSUEL À INTRADEL (FICHIERS POPULATION)	Carol	Valérie	
MATIÈRES JURIDIQUES	Hélène	Elisabeth	
MODIFICATION DE VOIRIES	Renaud	Hélène	
ORDONNANCES DE POLICE	Sandrine	Valérie	J-F / Hélène
PASSEPORTS	Sandrine	Valérie	Hélène/Nathalie
P.C.D.R.	Hélène	J-F	
PENSION	Nathalie	Elisabeth	
PENSION AGENT NOMMÉ + CONTRACTUEL	Nathalie	Elisabeth	
PENSION MANDATAIRES + CAPELO	Elisabeth	Henri	
PERMIS CONDUIRE	Sandrine	Valérie	
PERSONNEL	Nathalie	Elisabeth	
PLAN D'URGENCE	J-F	Henri	
PORTEFEUILLE D'ASSURANCES	Hélène	Carol	
RÉCEPTION COURRIER ENTRANT	Valérie	Sandrine	
RELEVÉ DÉPÔTS MITRAILLES	Sandrine	Valérie	
RELEVÉ ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	Sandrine	Valérie	
RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES	Renaud	Hélène	
RÔLES DES TAXES	Carol	Valérie	
S.A.C.	Hélène	Carol	Sandrine
SARTS COMMUNAUX	Renaud	Carol	Henri
TRAVAUX	J-F	Hélène	Elisabeth
URBANISME	Renaud	Hélène	J-F
VENTES DE BOIS	Carol	Henri	